

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**



ANNEE 2014

SOMMAIRE

PREAMBULE	1
CONTEXTE	1
I – LE PRIX DE L’EAU	5
I.1. COMPOSANTES DE LA FACTURE D’EAU	6
I.2. MONTANT DE LA REDEVANCE COMMUNALE D’ASSAINISSEMENT	6
I.3. PRIX DE L’EAU A JOINVILLE-LE-PONT	7
II – RAPPORT SUR LE SERVICE DE L’EAU	8
II.1. ACTIVITE DU SEDIF	9
II.2. INDICATEURS TECHNIQUES	9
<i>II.2.1 Ressource en eau</i>	<i>9</i>
<i>II.2.2 Distribution d'eau potable</i>	<i>10</i>
II.3. SEDIF A JOINVILLE-LE-PONT	11
<i>II.3.1 Equipement – Volumes vendus</i>	<i>11</i>
<i>II.3.2 Qualité de l'eau à la sortie du robinet</i>	<i>11</i>
<i>II.3.3 Qualité de l'eau à la sortie d'usine</i>	<i>11</i>
III – RAPPORT SUR LE SERVICE DE L’ASSAINISSEMENT	12
III.1. RAPPORT D’ ACTIVITE COMMUNAL	13
<i>III.1.1. Activité du service communal d'assainissement</i>	<i>13</i>
<i>III.1.2. Indicateurs techniques</i>	<i>13</i>
<i>III.1.3. Programme de travaux achevé :</i>	<i>16</i>
<i>III.1.4. Programme de travaux à venir : schéma directeur d'assainissement :</i>	<i>17</i>
<i>III.1.5 Travaux de mise en conformité des installations privées d'assainissement</i>	<i>17</i>
<i>III.1.6 Indicateurs financiers</i>	<i>17</i>
III.2. RAPPORT D’ ACTIVITE DE LA DSEA – CONSEIL GENERAL DU VAL-DE-MARNE.	19
<i>III.2.1. Activité de la DSEA et organisation</i>	<i>19</i>
<i>III.2.2. Indicateurs techniques</i>	<i>19</i>
<i>III.2.3 Montant des travaux réalisés et frais de fonctionnement</i>	<i>20</i>
<i>III.2.4 Objectifs</i>	<i>20</i>
<i>III.2.5 La DSEA à Joinville-le-Pont</i>	<i>20</i>
III.3. RAPPORT D’ ACTIVITE DU SIAAP	21
<i>III.3.1. Activité du SIAAP</i>	<i>21</i>
<i>III.3.2. Indicateurs techniques</i>	<i>21</i>
<i>III.3.2. Les grandes lignes des réalisations du SIAAP en 2013</i>	<i>24</i>

PREAMBULE

Le présent rapport a pour objet d'informer les usagers sur le coût et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement sur la commune de Joinville-le-Pont, au titre de l'année 2014.

Ce service est assuré par :

- le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) pour la production et la distribution d'eau potable ;
- le Conseil Général du Val-de-Marne (DSEA) et le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) pour le transport et le traitement des eaux usées et pluviales ;
- la commune de Joinville-le-Pont pour la mission de collecte primaire des eaux usées et pluviales.

Ce rapport précise les conditions techniques et financières du service d'assainissement communal. Il reprend également les éléments des différents rapports établis par les autres acteurs (SEDIF, SIAAP, DSEA) afin de donner aux usagers une vision globale du service public de l'eau et de l'assainissement et d'explicitier le montant de la facture d'eau.

CONTEXTE

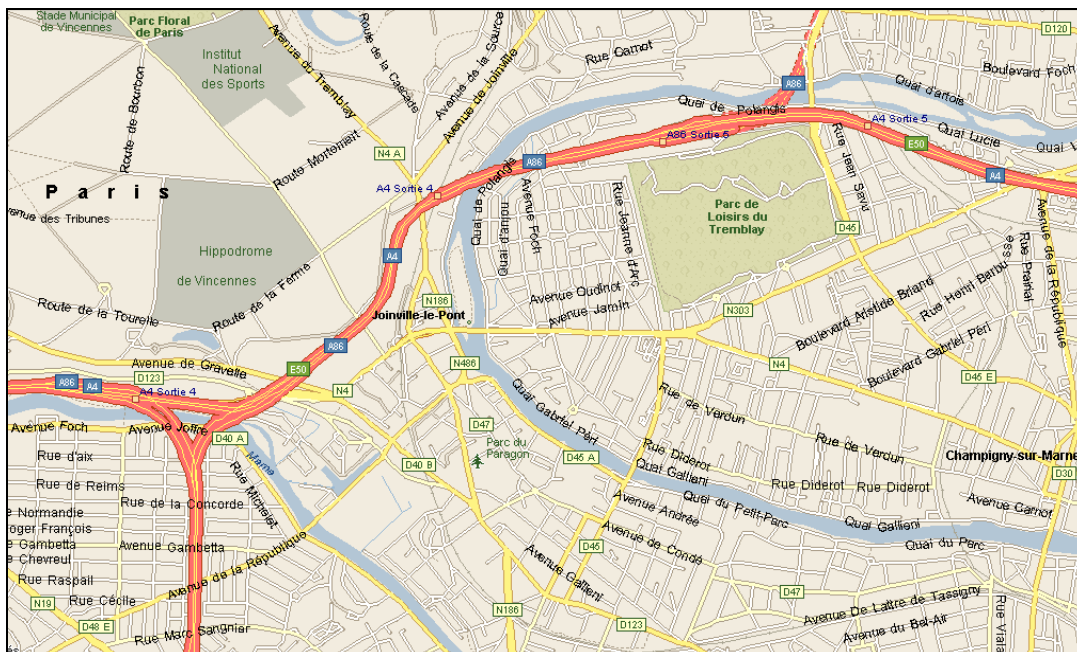
Situation géographique

La commune de Joinville-le-Pont est située à l'Est de la périphérie de Paris, sur la boucle de la Marne et à 9,5 km de la Cathédrale Notre-Dame.

Elle est située au Nord du département du Val de Marne et dépend administrativement de l'arrondissement de Nogent-sur-Marne. Elle est le chef lieu de canton.

Les limites de la ville sont constituées par les communes de Paris en bordure du bois de Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Maur-des-Fossés, Champigny-sur-Marne, Nogent-sur-Marne et, séparée par la Marne, de Maisons-Alfort.

Joinville-le-Pont a une population de 18 020 habitants (données INSEE 2012) avec une superficie de 230 hectares. Elle est l'une des dix plus petites communes du Val-de-Marne.



Habitat

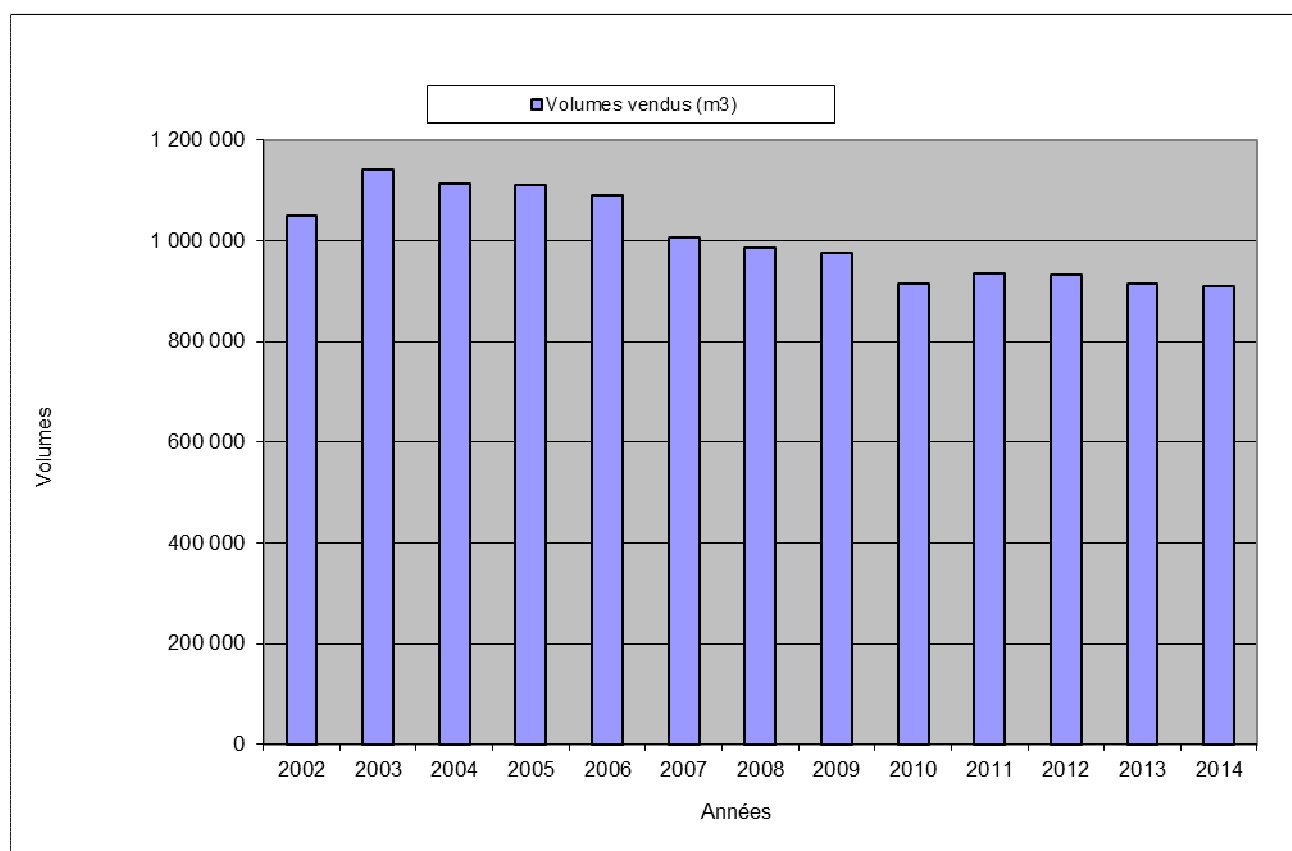
Selon les données INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes économiques), pour l'année 2010, le parc de logements de Joinville-le-Pont s'élève à 8 865 (8342 résidences principales) dont 94,1% de logements principaux, 0,62% de logements secondaires et 4,38% de logements vacants.

Données sur les volumes d'eau

Evolution de la consommation en eau de 2002 à 2013

Le graphique ci-après indique l'évolution des volumes d'eau potable vendue sur la commune de Joinville-le-Pont de 2002 à 2013. Il s'agit des volumes facturés aux abonnés, et n'intègrent donc pas les éventuelles fuites sur réseau avant compteur.

	Volumes vendus (m ³)	Evolution (%)
2002	1 048 311	/
2003	1 140 164	8,76%
2004	1 112 651	-2,41%
2005	1 110 683	-0,18%
2006	1 090 120	-1,85%
2007	1 006 367	-7,68%
2008	985 251	-2,10%
2009	974 957	-1,04%
2010	914 403	-6,21%
2011	935 149	2,27%
2012	933 742	-0,15%
2013	913 656	-2,15%
2014	908 552	-0,55%



Evolution des volumes d'eau vendus, de 2002 à 2014, à Joinville-le-Pont

Sur 13 années, de 2002 à 2014, le volume d'eau vendu a diminué globalement de 13,3 %. En 2014, le volume d'eau vendu a diminué de 0,55 % par rapport à l'année précédente.

Données au 31 décembre 2014

Nombre d'abonnés	Nombres de compteurs	Nombre de Branchements	Volumes vendus
2822	2 827	2 789	908 552 m ³

La consommation annuelle par abonnement en 2014 est de 321,95 m³. Cette consommation reste plus faible que la consommation moyenne observée sur l'ensemble du territoire du SEDIF (417,95 m³).

ORGANISATION DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

L'organisation des services de l'eau et de l'assainissement est explicitée dans le tableau ci-après.

Service		Maître d'ouvrage	Mode de gestion
Production et distribution d' eau potable		SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile de France)	Délégation de service public VEOLIA Eau d'Ile de France
Assainissement	Gestion des réseaux communaux eaux usées – eaux pluviales Branchements particuliers	Ville de Joinville-le-Pont	Régie Services Techniques Municipaux/ Infrastructures
	Gestion des réseaux départementaux eaux usées – eaux pluviales	Conseil Général du Val-de- Marne	Régie directe DSEA (Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement)
	Transport interdépartemental et épuration des eaux usées et pluviales	SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne)	Régie

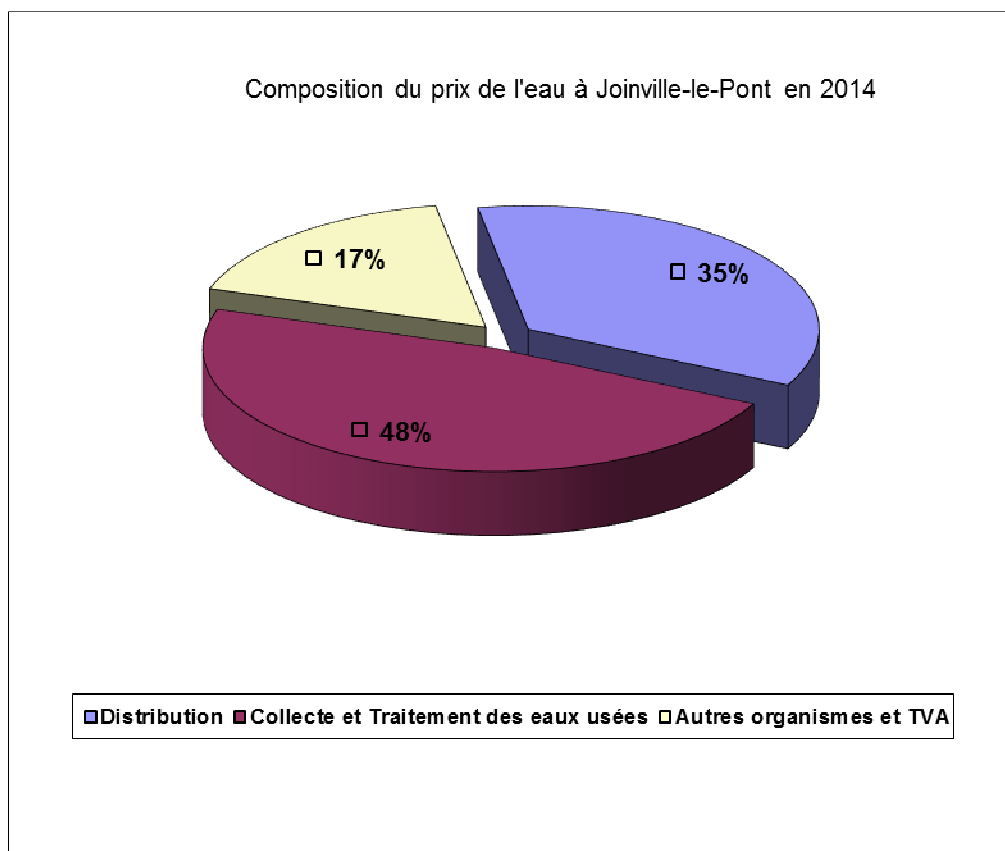
1 – LE PRIX DE L'EAU

I.1. Composantes de la facture d'eau

Le montant de la facture d'eau ne comprend pas uniquement les coûts liés à la distribution de l'eau potable, mais aussi l'ensemble des opérations depuis son pompage en rivière jusqu'aux robinets des consommateurs.

Elle intègre également pour plus de la moitié :

- le coût de la collecte et le traitement des eaux usées,
- les taxes redevances perçues pour le compte de l'Etat et de différents organismes ou collectivités, qui en fixent les taux et à qui elles sont intégralement reversées.



1.2. Montant de la redevance communale d'assainissement

Le taux de la redevance communale est fixé annuellement par délibération du Conseil Municipal en valeur par mètre/cube d'eau potable facturé. Elle n'est pas soumise à la T.V.A., la commune de Joinville-le-Pont n'ayant pas opté pour l'assujettissement du service de l'assainissement à cette taxe (option prévue par l'article 260 A du Code Général des Impôts).

La redevance d'assainissement connaît un régime unique de tarification. Toutefois, pour les usagers non domestiques (industriels, ...) des données complémentaires sont prises en compte telles que le volume réellement rejeté dans le réseau ou le poids de pollution. Ces éléments permettent de déterminer un coefficient correctif à la hausse ou à la baisse.

En 2014, la redevance communale d'assainissement s'élève à 0,50 €. Elle n'a pas augmenté depuis 2008.

I.3. Prix de l'eau à Joinville-le-Pont

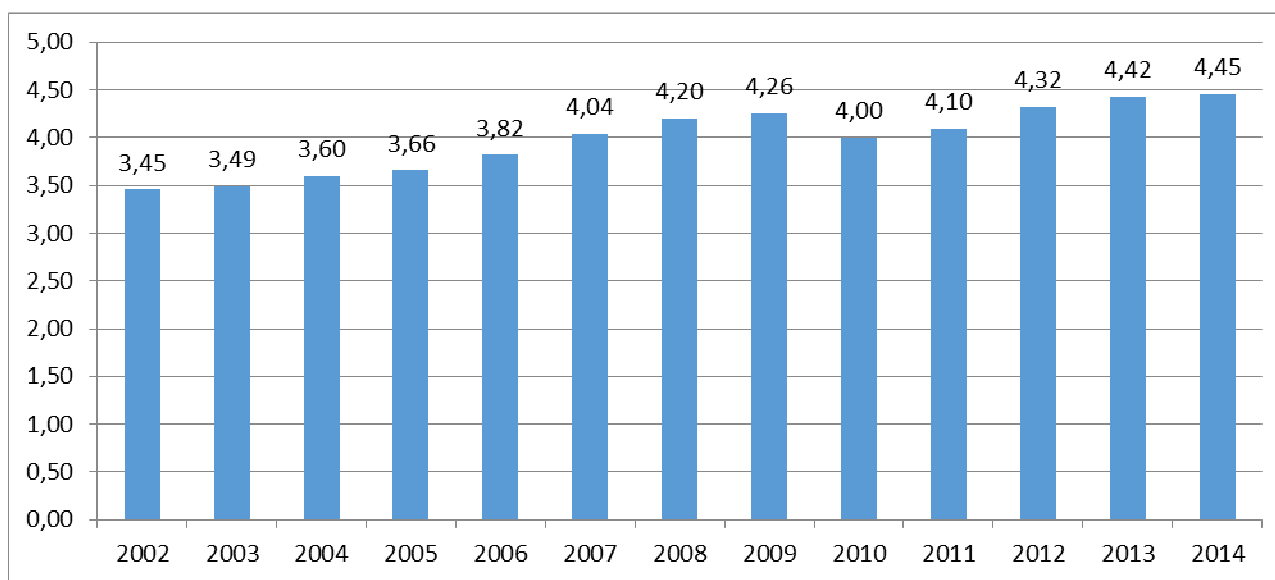
Le prix moyen de l'eau est calculé pour une consommation de 120 m³ par an.

I.2.1 Evolution du prix de l'eau entre 2002 et 2014

Les figures ci-dessous présentent l'évolution du prix de l'eau **entre 2002 et 2014** :

Prix 1er janvier n+1	Distribution de l'eau	Redevances Eaux usées			Organismes Publics	Prix total € HT	Prix total € TTC
		Communale	Départementale	Interdépartementale			
2002	1,45	0,27	0,36	0,51	0,69	3,29	3,45
2003	1,49	0,38	0,36	0,52	0,58	3,33	3,49
2004	1,57	0,40	0,36	0,53	0,57	3,43	3,60
2005	1,55	0,42	0,37	0,58	0,57	3,49	3,66
2006	1,64	0,45	0,39	0,59	0,57	3,64	3,82
2007	1,69	0,47	0,40	0,63	0,66	3,85	4,04
2008	1,76	0,50	0,42	0,65	0,68	4,01	4,20
2009	1,73	0,50	0,46	0,69	0,68	4,06	4,26
2010	1,41	0,50	0,48	0,72	0,71	3,82	4,00
2011	1,43	0,50	0,49	0,76	0,72	3,91	4,10
2012	1,47	0,50	0,51	0,86	0,78	4,12	4,32
2013	1,48	0,50	0,52	0,91	0,76	4,17	4,42
2014	1,48	0,50	0,53	0,97	0,72	4,20	4,45
Evolution	0,0%	0,0%	1,5%	6,6%	-5,3%	0,7%	0,7%

Evolution et décomposition du prix de l'eau entre 2002 et 2014 à Joinville-le-Pont



Evolution du prix de l'eau en € TTC entre 2002 et 2014 à Joinville-le-Pont

* Il est à noter une baisse de 32 centimes du prix de la distribution d'eau en 2010, conséquence du nouveau contrat de délégation de service public entre le SEDIF et VEOLIA eau d'Ile de France.

II – RAPPORT SUR LE SERVICE DE L'EAU

La commune de Joinville-le-Pont adhère au Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF), créé en 1923 et qui rassemble 142 communes réparties sur 7 départements de la région parisienne. La création sur le territoire syndical de deux communautés d'agglomération ayant choisi la compétence « eau » a conduit le syndicat à se transformer en 2001 en syndicat mixte.

II.1. Activité du SEDIF

Le SEDIF assure :

- le contrôle de la qualité des ressources en eau ;
- la production d'eau dans les 3 principales usines du syndicat ;
- la distribution d'eau potable ;
- la surveillance et l'entretien du réseau de distribution d'eau potable ;
- le contrôle de la qualité de l'eau potable ;
- la gestion des relations avec les abonnés ;

En 2014, le SEDIF comptait 571 505 abonnés qui ont consommé 238 857 979 m³ d'eau.

Le service de l'eau est délégué par le SEDIF à Veolia Eau d'Ile de France.

II.2. Indicateurs techniques

II.2.1 Ressource en eau

a) Prélèvements de surface

L'eau produite par le SEDIF provient à 97% d'eau de surface, traitée par trois usines principales :

- ♦ l'usine de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand produit 257 000 m³ d'eau par jour pour alimenter 1,65 millions d'habitants de l'est parisien. Elle est équipée d'une filière biologique utilisant la filtration sur sable, puis le couplage « ozonation, filtres à charbons actifs en grains » ;
- ♦ l'usine de Choisy-le-Roi produit 331 000 m³ d'eau par jour pour alimenter 1,85 millions d'habitants de la banlieue sud. Elle est également équipée d'une filière biologique utilisant la filtration sur sable, puis d'un couplage « ozonation, filtres à charbons actifs en grains » ;
- ♦ l'usine de Méry-sur-Oise fournit 157 000 m³ d'eau par jour à 850 000 habitants de la banlieue nord. Elle est dotée d'une filière de nano filtration.

Les trois usines sont reliées entre elles par des conduites de grand diamètre afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement sur l'ensemble du territoire.

Bien que prélevée en amont des zones urbaines les plus denses, ces eaux sont de qualité médiocre et doivent faire l'objet de traitements poussés.

De plus, pour se prémunir des risques de pollution, le SEDIF a installé, en amont des prises d'eau, des stations d'alerte qui l'informent à tout moment de l'état physico-chimique de l'eau qui va être puisée.

a) Prélèvements en nappes souterraines

En plus des trois usines principales citées ci-dessus – Neuilly-sur-Seine, Pantin, Domont, Arvigny et Aulnay-sous-Bois - viennent compléter localement la production à l'aide des nappes souterraines. Ces unités ont prélevé 1 392 915 m³

Dans un même souci de diversification de la ressource, le Syndicat a recours à des prélèvements d'eaux de nappes situées hors de son territoire.

II.2.2 Distribution d'eau potable

a) Equipements

Le réseau de distribution s'étend sur 8 406 km, avec un taux de renouvellement de 0,47% par an. Ce réseau comporte deux grands types de canalisations :

- ♦ 792 km de « réseau primaire » constitué de conduites de refoulement de diamètre 300 mm à 2 m raccordant les usines et les principaux réservoirs ;
- ♦ 7 614 km de « réseau de distribution » constitué de canalisations secondaires de 20 à 40 cm de diamètre alimentant les conduites locales, d'un diamètre de diamètre inférieur à 300 mm, raccordées aux 569 712 branchements.

Il faut aussi compter 88 stations de pompage sur le réseau pour le transfert et l'élévation de l'eau potable, et un volume de stockage de 840 810 m³.

b) Qualité de l'eau

La qualité de l'eau est mesurée d'après trois types de contrôle :

- ♦ Les contrôles sanitaires qui sont réalisés par les Agences Régionales de Santé (ARS). Cela représente plus de 132 889 analyses en 2014 dont 9 852 réalisées sur eaux brutes en sortie de captage, 26 515 en sortie d'usine de potabilisation et 96 522 au robinet du consommateur.
- ♦ La surveillance sanitaire, assurée par le délégataire VEOLIA Eau, soit 223 634 analyses en 2014 dont 30 141 réalisées sur eaux brutes en sortie de captage, 82 671 en usine en cours de traitement, 26 283 en sortie d'usine de potabilisation et 84 539 au robinet du consommateur.

Conformément à la réglementation en vigueur depuis 1998, le Syndicat adresse aux abonnés, avec les factures du 4^{ème} trimestre, la synthèse annuelle de la qualité de l'eau réalisée par l'ARS d'Ile-de-France. Un nouveau contrôle sanitaire est entré en vigueur en 2004 qui tient compte de l'évolution des connaissances scientifiques.

Pour être conforme aux normes de potabilité l'eau ne doit pas :

- ♦ contenir de substances bactériologiques comme les microbes et les virus susceptibles de provoquer des maladies ;
- ♦ présenter des concentrations de substances indésirables ou toxiques supérieures aux normes, comme les nitrates, les pesticides, les métaux lourds, le cuivre, le mercure, le plomb ...

II.3. SEDIF A JOINVILLE-LE-PONT

II.3.1 Equipement – Volumes vendus

La commune de Joinville-le-Pont est alimentée en eau potable par l'usine de Choisy-le-Roi (eau de la Seine).

Le tableau suivant indique les volumes vendus au 31 décembre 2014.

Nombre d'abonnés	Nombres de compteurs	Nombre de Branchements	Volumes vendus
2822	2 827	2 789	908 552 m ³

II.3.2 Qualité de l'eau à la sortie du robinet

Le tableau ci-dessous indique les résultats des contrôles de qualité de l'eau sur les réseaux du SEDIF en 2014

NOMBRE DE PRELEVEMENT	GERMES FECAUX	CHLORE RESIDUEL	PESTICIDES	PESTICIDES
	Nb de dépassement de seuil	Valeur moyenne mg/L	Taux de résultats inférieurs au maximum autorisé	Aucun dépassement des limites de qualité
28,000	0,001	0,270	100,000	
PH	Nitrates	Aluminium	Dureté	
Valeur moyenne	mg/L	Valeur moyenne µg/L	Moyenne °f	
7,560	22,000	38,000	24,000	

Ces résultats sont très satisfaisants et traduisent une très bonne qualité de l'eau distribuée dans la commune.

II.3.3 Qualité de l'eau à la sortie d'usine

L'eau alimentant Joinville-le-Pont provient habituellement de l'usine de Choisy-le Roi, traitant l'eau de la Seine. Des traitements adaptés assurent sa qualité et le respect de l'ensemble des normes sanitaires.

Conformément à la réglementation, les abonnés reçoivent chaque année (joint à une facture) le bilan annuel de la qualité des eaux distribuées, réalisé par l'ARS d'île de France.

Le Syndicat des Eaux d'Île-de-France a décidé de compléter cette information, en réalisant chaque année un document présentant une analyse des principaux paramètres de qualité de l'eau du robinet, distribué dans les boîtes aux lettres de tous les consommateurs.

En 2014, cette analyse a conclu que la qualité générale de l'eau distribuée sur le réseau du Syndicat des Eaux d'Île-de-France était une nouvelle fois très satisfaisante.

III – RAPPORT SUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

III.1. Rapport d'activité communal

III.1.1. Activité du service communal d'assainissement

Le service de collecte des eaux usées et eaux pluviales sur la commune de Joinville-le-Pont est assuré en régie directe par les services techniques de la ville.

Le service communal d'assainissement fait partie du service Infrastructures. La logistique humaine et matérielle est assurée par ce Service.

a) Moyens humains et matériels

En 2014, la logistique du Service Infrastructures correspond aux moyens ci-après :

En personnel :

Le personnel qui intervient occasionnellement (quote-part d'activité) dans le fonctionnement du service communal d'assainissement est celui du Service Infrastructures, celui du prestataire de service des opérations d'entretien et le prestataire des travaux neufs et d'entretien.

En matériels et mobiliers

- ♦ Un ensemble d'équipements mobiliers et matériels ;
- ♦ Différentes mises à disposition de véhicules loués ou achetés par la ville ;
- ♦ Mise à disposition de locaux ;
- ♦ Outillage, produits, logiciels,...

b) Missions assurées par le service communal d'assainissement

L'entretien et le curage des canalisations

Le curage régulier des canalisations communales d'assainissement est assuré par un prestataire privé, sous le contrôle du service.

Ce curage préventif a pour but d'éviter tout problème d'encombrement ou d'obstruction des réseaux.

Les travaux sur les réseaux

La Ville de Joinville-le-Pont procède annuellement à différents travaux de maintenance, de mise en séparatif, d'extension ou de création de collecteurs afin de moderniser les réseaux d'assainissement.

Ces programmes de travaux s'appuient principalement sur les diagnostics de réseaux d'assainissement réalisés à l'initiative de la ville et du Conseil Général du Val-de-Marne et avec le concours financier de l'Agence de l'Eau.

Les principales orientations en découlant sont :

- Le raccordement du secteur Est de Joinville vers le collecteur G13
- La mise en conformité des habitations desservies par un collecteur séparatif
- Devenir de l'assainissement de l'Île Fanac, occupée par une cinquantaine de Pavillons sans desserte et donc avec des rejets directs en Marne.

III.1.2. Indicateurs techniques

a) Généralités

La collecte des eaux usées relève de la compétence des communes. Cependant, le Département collecte les eaux usées en provenance des réseaux communaux et des riverains des voiries sous lesquelles existe un réseau départemental.

Suivant le bassin versant, ces réseaux sont soit « unitaires » s'ils reçoivent en mélange, les eaux usées et les eaux pluviales ou soit séparatif s'ils sont composés de deux collecteurs séparés, un pour les eaux usées, un autre pour les eaux pluviales :

La loi sur l'eau a renforcé la responsabilité des communes sur la création, l'entretien et la surveillance des réseaux d'assainissement

La police des réseaux fait partie des responsabilités du maire, à ce titre :

- un règlement d'assainissement est en vigueur,

- tout raccordement non domestique doit préalablement être autorisé par la commune, celle-ci n'étant pas obligée de traiter les eaux usées non domestiques. L'autorisation fixe les caractéristiques que doivent présenter les eaux usées non domestiques admises dans le réseau collectif. Une surveillance du respect des prescriptions de l'autorisation de raccordement doit être mise en place.

Les traitements d'épuration des eaux usées

Ils sont réalisés dans les stations d'épuration du SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) à Valenton ou à Achères.

On y dégrade et sépare les polluants de l'eau (particules et substances dissoutes) par des procédés physiques, chimiques et biologiques, pour ne restituer au milieu aquatique qu'une eau de qualité suffisante au regard de la capacité d'accueil du milieu récepteur.



Caractéristiques du réseau communal de collecte

La commune est équipée à 90% d'un réseau de collecte séparative des eaux usées. Ces effluents sont ensuite dirigés vers les réseaux de collecte séparative départementaux (gérés par la DSEA) puis interdépartementaux avant traitement par la station d'épuration du SIAAP.

Ces réseaux de collecte séparative peuvent être doublés d'un réseau de collecte des eaux pluviales, dont les rejets s'effectuent en Marne ou dans le réseau unitaire départemental. Dans le cas contraire, les eaux de pluie des parcelles peuvent être rejetées en gargouilles sous trottoir dans les caniveaux.

Dans tous les cas, la commune encourage ses habitants à valoriser autant que possible ces eaux de pluie grâce à des récupérateurs ou à favoriser au maximum l'infiltration sur parcelle afin de limiter les quantités à collecter.

Les 15 % de réseau restant sont de type pseudo unitaire. Ils collectent à la fois les eaux usées et pluviales. Ils se déversent dans le réseau unitaire départemental qui se rejette directement en Marne par temps de fortes pluies sans traitement préalable. Pour cette raison, les habitations raccordées à ce type de réseau doivent être équipées au minimum d'un système de prétraitement des eaux usées du type fosse septique ou toutes eaux.

	Canalisations COMMUNALES (ml)			
	EU	EP	Pseudo	Totaux
Quartier Polangis	9 844	3 629	2 277	15 750
Quartier Palissy	5 008	2 358	515	7 881
Quartier Centre	6 224	2 675	194	9 093
Total	21 076	8662	2 986	32 724

Le linéaire global de canalisations communales est d'environ **32 724 mètres**.

L'île Fanac et l'île des Saints-Pères ne sont pas raccordées au réseau communal.

b) Entretien et curage des canalisations

Il appartient à la ville d'assurer le bon fonctionnement des réseaux d'assainissement. Pour cela la ville procède à un curage préventif du réseau et à des interventions d'urgence en cas d'anomalies. Sont aussi menées des interventions de réhabilitation des réseaux, programmées par le schéma Directeur d'assainissement ou suite à des dysfonctionnements.

c) Désordres dans le fonctionnement des réseaux

Le diagnostic des réseaux d'assainissement de Joinville-le-Pont a permis de repérer les désordres de différentes natures (présence d'eaux claires parasites, eaux usées dans pluviales et inversement ...) et de définir les travaux à réaliser en priorité pour réduire l'impact sur l'environnement.

Eaux Claires Parasites Permanentes (E.C.P.P.)

Introduction d'eaux claires permanentes provenant de la nappe phréatique et du ressuyage dans les canalisations d'eaux usées. Ces infiltrations sont dues aux dégradations des canalisations.

Eaux Claires Météoriques (E.C.M.)

Infiltrations d'eaux de pluie dans les canalisations d'eaux usées.

Ces anomalies sont principalement dues aux mauvais raccordements d'ouvrages communaux ou départementaux (tronçons de réseaux E.P., réseaux unitaires pluviaux, avaloirs et grilles) et de toitures et cours de bâtiments.

Eaux Usées présentes dans les réseaux d'Eaux Pluviales

Les désordres rencontrés sur les réseaux pluviaux ont pour origines principales :

- ♦ des collecteurs EU mal raccordés ;
- ♦ des réseaux unitaires pluviaux recevant des eaux usées peu ou non traitées ;
- ♦ des déversoirs d'orage mal dimensionnés, évacuant un flot de temps sec vers le réseau pluvial.

Les ECPP et les ECM entraînent la surcharge des collecteurs et des stations d'épuration. En cas de forte pluie, les ECM peuvent provoquer l'engorgement et le débordement des réseaux d'eaux usées, occasionnant des pollutions ponctuelles de la nappe phréatique.

Les rejets d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales et le mauvais fonctionnement des chambres de rétention occasionnent fréquemment des rejets de pollution dans la Marne et des « chocs de pollution » lors des fortes pluies.

En ce qui concerne les réseaux communaux, les efforts doivent porter en premier lieu sur la réduction des apports d'eaux usées dans les réseaux d'eaux pluviales par la mise en séparatif des réseaux unitaires et la reprise de collecteurs d'eaux usées mal raccordés.

d) Orientation des travaux pour réduire les dysfonctionnements

La programmation des travaux s'appuie sur les orientations générales définies par le diagnostic. Les travaux seront réalisés sur plusieurs années, aussi les critères suivants ont été retenus pour hiérarchiser les opérations :

Mise en séparatif des réseaux unitaires

Le diagnostic réalisé en 1993 ne définit pas en détail le programme de travaux sur ces quartiers. Aussi, étant donné la complexité de les équiper de réseaux d'eaux usées, la ville a réalisé un schéma directeur d'assainissement achevé en 2012.

Création des réseaux E.U. dans les voies dépourvues d'assainissement collectif

L'île Fanac, notamment, ne dispose d'aucun assainissement collectif, entraînant des problèmes de salubrité et de santé publique.

III.1.3. Programme de travaux achevé :

Le diagnostic de 1993 a défini un programmes de travaux neufs et de réhabilitation à réaliser en vue de prolonger la mise en séparatif des réseaux et remettre en état l'existant. Ce programme est aujourd'hui achevé.

Lors de la création ou de la réhabilitation d'un réseau, les branchements sont créés par la ville jusqu'en limite de propriétés et sont équipés d'un regard de visite accessible depuis le domaine public.

CREATION D'UN RESEAU D'EAUX PLUVIALES

ANNEE	VOIE	LINEAIRE	BRANCHEMENTS
2004	Avenue Colbert (bd Polangis / rue Mabillean)	175 ml	18 particuliers 3 reprises d'avaloirs

REHABILITATION DE RESEAUX

ANNEE	VOIE	LINEAIRE	Nature des travaux
2006	Rue Charles Pathé	180 ml	Reprise des avaloirs
2009	Avenue Foch	530 ml	Réhabilitation réseau EU
2009	ZAC des Canadiens	80 ml	Remplacement réseau EU
2010	Avenue de la Marne	90 ml	Remplacement réseau EP
2010	Rampe Mermoz descendante	28 ml	Remplacement réseau EU
2011	Rue Halifax	7 ml	Remplacement réseau EU
2011	Rue de l'Eglise	5 ml	Remplacement réseau EU

CREATION D'UN RESEAU D'EAUX USEES

ANNEE	VOIE	LINEAIRE	BRANCHEMENTS
2004	Rue de Paris (av Leclerc / av de la Marne)	290 ml	25
2006	Rue de Paris (Av de la Marne / villa de la Grotte)	180 ml	13
2006	Avenue des Familles	380 ml	46
2007	Pas de travaux		
2008	Avenue Palissy	330 ml	20
2008	Rue Beaubourg	120 ml	10
2009	Avenue Gille	400 ml	30
2010	Création d'un branchement pour la cité du cinéma	8 ml	1

III.1.4. Programme de travaux en cours : schéma directeur d'assainissement :

Le nouveau schéma directeur d'assainissement s'est achevé en 2012. Il a permis d'établir un nouveau programme de travaux pour les années à venir dont l'objectif est de réhabiliter les réseaux existants endommagés ainsi que de poursuivre et achever la mise en séparatif.

III.1.5. Travaux effectués dans le cadre du nouveau programme 2012 - 2022

ANNEE	VOIE	LINEAIRE	Nature des travaux
2012	Avenue de l'Etoile	211.5 ml	Réhabilitation réseau EU
2012	Avenue de la Mésange	102 ml	Réhabilitation réseau EU
2012	Rue Vautier	220 ml	Remplacement réseau EU
2012	Rue Vautier	35 ml	Création réseau EP
2013	Boulevard de Polangis	397 ml	Mise en séparatif. Création réseau EU
2013	Avenue Bizet	199 ml	Mise en séparatif. Création réseau EU
2013	Rue Mabillean	92 ml	Mise en séparatif. Création réseau EU
2013	Rue de l'Egalité	135 ml	Mise en séparatif. Création réseau EU
2014	Avenue Henri	256 ml	Mise en séparatif. Création réseau EU
2014	Boulevard de Polangis	141,5 ml	Mise en séparatif. Création réseau EU
2014	Rue Raspail	145 ml	Mise en séparatif. Création réseau EU

III.1.5 Travaux de mise en conformité des installations privées d'assainissement

La commune a l'obligation de collecter les eaux usées en conformité avec les règlements existants. De même, les riverains peuvent profiter du service rendu à la condition de rejeter leurs effluents de façon conforme dans les réseaux.

L'expérience du service montre qu'une grande partie des riverains est encore mal raccordée : présence de fosses septiques avant leur raccordement au réseau eaux usées, raccordement des eaux usées sur le réseau pluvial, présence d'eaux pluviales dans les eaux usées...

Une vérification des installations d'assainissement des particuliers est donc mise en œuvre dans les cas suivants :

a) Dans le cadre de travaux de mise en séparatif ou de création de réseaux d'eaux usées :

Les riverains doivent mettre leurs installations d'assainissement en conformité dans un délai de deux ans après la mise en service du réseau.

b) Lors de demandes ponctuelles des riverains :

Souvent lors de travaux d'agrandissement de leur propriété ou avant de vendre (demande de vérification de la conformité par certains notaires), les particuliers réalisent des travaux de mise en conformité de leur installation d'assainissement.

Ainsi, en 2014, 70 demandes de riverains ont abouti à la réalisation de tests au colorant pour constater la conformité des raccordements (93 en 2011, 60 en 2012, 69 en 2013).

III.1.6 Indicateurs financiers

Fonctionnement							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Dépenses 2012 (€)	Dépenses 2013 (€)	Dépenses 2014 (€)	Libellé	Recettes 2012 (€)	Recettes 2013 (€)	Recettes 2014 (€)
Charges à caractère général	46 668,33	18 254,28	43 135,08	Ventes produits fabriqués, prestations	477 757,31	471 477,17	534 615,00
Charges de personnel	39 539,96	40 493,29	42 712,42	Opérations de transferts entre sections			25 088,27
Remboursement des intérêts de la dette	-3 331,96	0,00	0,00				
Amortissement	89 116,42	89 116,42	0,00				
Opérations de transferts entre sections			217 832,04				
Total	171 992,75	147 863,99	303 679,54	Total	477 757,31	471 477,17	559 703,27

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Dépenses 2012 (€)	Dépenses 2013 (€)	Dépenses 2014 (€)	Libellé	Recettes 2012 (€)	Recettes 2013 (€)	Recettes 2014 (€)
Coût des travaux	553 088,64	912 921,23	667 996,00	Subventions d'investissement	120 578,20	78 203,00	448 756,00
Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	17 828,12	Emprunt		176 005,00	0,00
Opérations pour le compte de tiers		326 272,75	198 472,33	Opérations pour le compte de tiers			345 526,53
Opérations de transferts entre sections			25 088,27	Ordre de transfert entre sections			217 382,97
Total	553 088,64	1 239 193,98	909 384,72	Total	120 578,20	254 208,00	1 011 665,50

Les dépenses de fonctionnement de 2014 retrouvent le niveau de 2012, suite à des opérations d'urgences plus nombreuses qu'en 2013 et une intensification du curage préventif.

Les dépenses d'investissement ont été plus faibles que prévu à cause du report de la mise en séparatif de la rue de la fraternité et l'annulation du remplacement du collecteur d'eaux usées de la rue Mabillean à cause du surcoût dû à l'amiante.

III.2. Rapport d'activité de la DSEA – Conseil Général du Val-de-Marne.

III.2.1. Activité de la DSEA et organisation

La loi du 10 juillet 1964 portant sur la réorganisation de la région parisienne a transféré de plein droit au département du Val-de-Marne la gestion d'un réseau de grands collecteurs reliés à celui de la ville de Paris.

Au sein du Conseil Général du Val-de-Marne, la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement (DSEA) assure la gestion du réseau départemental en régie directe, au moyen d'un budget annexe. En outre, la DSEA gère, dans le cadre de conventions, les réseaux et ouvrages d'assainissement appartenant au SIAAP, et situés sur le territoire du département, à l'exception des grands émissaires (Sud-Est et Nord-Est).

Ainsi, la DSEA n'assure théoriquement que le transport des eaux usées en provenance des réseaux communaux vers les stations d'épuration du SIAAP (Valenton, Colombes ou Achères). En effet, la collecte des eaux usées relève de la compétence des communes. Cependant, le Département peut collecter les eaux usées des riverains des voiries sous lesquelles existe un réseau départemental.

De plus, la DSEA assure une mission de suivi et de gestion de l'ensemble des dossiers relatifs aux aménagements et à l'entretien des perrés sur les cours d'eaux domaniaux (la Marne et la Seine). Sur les cours d'eaux non domaniaux, tel le Morbras, sa mission consiste à réaliser la maîtrise d'œuvre des opérations d'entretien pour le compte du Syndicat Intercommunal regroupant les communes de la Queue-en-Brie, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Sucy-en-Brie et Pontault-Combault.

Enfin, la DSEA s'est vu confier, il y a quelques années, par le Département, des missions relatives aux problèmes d'environnement liés aux déchets, à la pollution atmosphérique, aux bruits et risques technologiques, naturels ou géologiques.

III.2.2. Indicateurs techniques

a) Réseau départemental d'assainissement

Le tableau ci-après présente les linéaires de réseaux gérés par la DSEA, toutes natures confondues soit « eaux usées », « eaux pluviales » ou « unitaires ». Ces linéaires sont répartis sur 40 des 47 communes du département.

	PATRIMOINE DE LA DSEA	
	Réseaux visitables (km)	Réseaux non visitables (km)
Réseaux eaux pluviales	113,6	263,4
Réseaux eaux usées	24,7	236,3
Réseaux unitaire	162,1	33,8
TOTAL	300,4	533,5

De plus, La DSEA gère et entretient 225 stations dont 152 électromécaniques automatisées ainsi que le système central de télégestion VALERIE 94.

b) Analyse du système existant

Pollutions accidentelles

La DSEA a recensé, en 2014, 47 **pollutions accidentelles** (par des eaux usées, des graisses, des hydrocarbures, ...), 21 pollueurs ont été identifiés.

12 de ces pollutions ont touché le milieu naturel, 33 étant contenues dans le réseau.

Exploitation et qualité du service

Les tâches d'exploitation consistent à maintenir le réseau départemental en bon état de fonctionnement, afin de prévenir tout dysfonctionnement et de permettre un taux de rendement optimum. Elles comprennent un ensemble de missions parmi lesquelles :

- ♦ l'entretien et le curage des ouvrages : en 2014, 162,1 km de réseaux non visitables ont été curés, et 12,8 km de réseaux visitables
- ♦ les travaux de grosses réparations, essentiels pour garantir le bon fonctionnement des ouvrages et garantir la pérennité du patrimoine ;

- ♦ la gestion centralisée du réseau (VALERIE), nécessaire pour renforcer la sécurité du système et minimiser les risques de dysfonctionnement. L'effort entrepris depuis plusieurs années dans ce domaine doit être poursuivi, compte tenu des nombreux points de contact du réseau départemental avec le milieu naturel et les risques de pollution associés.

III.2.3 Montant des travaux réalisés et frais de fonctionnement

Le montant des travaux s'élève à un total de 13,35 M€ HT selon la répartition suivante :

– travaux neufs et dévoiement :	1,23 M€ HT
– réhabilitation, rénovation, modernisation des réseaux et stations :	12,26 M€ HT
– gestion automatisée, auto surveillance, aménagements divers :	0,57 M€ HT

Enfin, les frais d'exploitation, d'entretien, de personnel, les amortissements techniques, les remboursements d'emprunt et frais financiers s'élèvent à 54,51 M € HT.

III.2.4 Objectifs

Les principaux objectifs de la DSEA sont :

- ♦ L'amélioration du taux de rendement global du réseau d'assainissement par la création de réseaux séparatifs plus sélectifs, le développement d'ouvrages de dépollution et de contrôle, sur les réseaux séparatifs peu sélectifs,
- ♦ L'amélioration de l'exploitation du réseau, en développant l'auto surveillance

III.2.5 La DSEA à Joinville-le-Pont

a) Entretien des réseaux

Dans le cadre de l'entretien de ses réseaux, la DSEA effectue sur le territoire Joinvillais diverses prestations :

- ♦ des inspections télévisées
- ♦ de curage de réseaux et de divers ouvrages
- ♦ de dératisation
- ♦ divers travaux d'entretien : changement de tampons, d'échelons...

La DSEA intervient également lors de problèmes ponctuels sur ses réseaux, sur appel de la Ville ou des riverains.

	Canalisations DEPARTEMENTALES (ml)			
	EU	EP	Pseudo	Totaux
Quartier Polangis	1 647	0	931	2 578
Quartier Palissy	1 422	53	1 592	3 066
Quartier Centre Nord	942	124	0	1 066
Quartier Centre Sud	4 122	1 408	1 285	6 815
REPARTITION	60%	12%	28%	13 526

Linéaire des réseaux départementaux sur la ville

b) Contrôle de conformité

La DSEA réalise aussi le suivi des conformités des riverains raccordés sur ses réseaux, en partenariat avec le service assainissement.

III.3. Rapport d'activité du SIAAP

III.3.1. Activité du SIAAP

Le SIAAP, Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, est un établissement public de coopération interdépartementale créé en 1970, administré par un conseil d'administration composé de 33 membres (12 conseillers de Paris et 7 conseillers généraux pour chacun des départements de la petite couronne).

Quatre départements (Paris, Hauts de Seine, Seine Saint-Denis, Val de Marne) ainsi que 180 communes situées dans le Val d'Oise, l'Essonne, les Yvelines et la Seine et Marne y adhèrent.

Le SIAAP transporte et épure, chaque jour, 2,54 millions de m³ d'eaux usées de l'agglomération parisienne.

III.3.2. Indicateurs techniques

a) Réseau interdépartemental

Il est constitué d'environ 223,5 km de canalisations et d'émissaires. Un système de gestion centralisée permet de gérer au mieux la capacité de stockage et les débits de pointe arrivant aux stations d'épuration afin de limiter les rejets d'eaux non traitées.

b) Epuration des effluents

Installation de prétraitement

Afin d'assurer le dégrillage (enlèvement des déchets grossiers) et le dessablage (enlèvement des sables) des eaux usées et ainsi améliorer les conditions d'écoulement dans le réseau, le SIAAP a implanté d'importantes installations de prétraitement en tête des émissaires.

Usines d'épuration

En 2013, 5 usines d'épuration étaient en fonctionnement :

- ♦ **Usine d'épuration « Seine aval » à Achères (78)**

Cette usine a un débit de référence de 2 300 000 m³/j (au sens de la DERU et de l'arrêté du 22 juin 2007), et une capacité nominale de 7 500 000 EH.

Caractéristiques techniques :

-*Procédé de traitement* : Il est composé par 1 étape de prétraitement (dégrillage, dessablage, déshuilage), 1 étape de traitement physique (décantation primaire) et 1 étape d'épuration biologique destinée à éliminer la pollution carbonée et fonctionnant selon le principe des boues activées. En outre, une unité de traitement physico-chimique permet de traiter partiellement par temps de pluie jusqu'à 30 m³/s supplémentaires.

-*Filière Boues* : Les boues sont, en majeure partie valorisées en agriculture après digestion et déshydratation.

-*Rendement* :

Pollution ¹	Norme de rejet mg/L	Rejet mg/L
MES (Matières en suspension)	30	17,6
DBO ₅ (Demande biologique en oxygène)	20	12,7
DCO (Demande chimique en oxygène)	90	55,9
NTK (Azote Kjeldahl)	10	8,1
NGL (Azote global)	12	18,8
Ptot (Phosphore total)	2	0,9

♦ **Usine d'épuration « Seine amont » à Valenton (94) :**

Cette installation recueille les effluents du Val-de-Marne et d'une partie de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. Innovante pour le traitement des boues, l'usine a opté pour le séchage thermique. 100 % des boues sont ainsi valorisés comme engrais, destinés à la grande culture et aux espaces verts, ou comme combustible.

Caractéristiques techniques :

-*Capacité* : débit de référence de 800 000 m³/j (au sens de la DERU et de l'arrêté du 22 juin 2007), et une capacité nominale de 3 600 000 EH.

-*Procédé de traitement* : L'épuration des eaux est particulièrement poussée puisque l'épuration biologique intervenant après le prétraitement et la décantation primaire assure non seulement le traitement de la pollution carbonée, mais également celui de la pollution azotée.

-*Filière Boues* : un système d'aération et de désodorisation.

-*Rendement* :

Pollution ⁱ	Norme de rejet mg/L	Rejet mg/L
MES (Matières en suspension)	30	8,3
DBO (Demande biologique en oxygène)	20	3,5
DCO (Demande chimique en oxygène)	90	26,3
NTK (Azote Kjeldahl)	7	2,1
NGL (Azote global)	10	15,8
Ptot (Phosphore total)	2.5	0,8

♦ **Usine d'épuration « Marne aval » à Noisy-le-Grand (93) :**

Elle permet de traiter les effluents des communes des départements de la Seine Saint-Denis et de la Seine-et-Marne.

Usine de taille moyenne, elle traite les eaux usées de 125 000 habitants de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne.

Caractéristiques techniques :

-*Capacité* : débit de référence de 100 000 m³/j (au sens de la DERU et de l'arrêté du 22 juin 2007), et une capacité nominale de 555 000 EH.

-*Procédé de traitement* : Le traitement des eaux est le même qu'à Achères (boues activées) complété par une nitrification tertiaire éliminant une grande partie de la pollution azotée.

-*Filière Boues* : Les boues sont incinérées après conditionnement chimique et déshydratation sur centrifugeuse.

-*Rendement* :

Pollution ¹	Norme de rejet mg/L	Rejet mg/L
MES (Matières en suspension)	35	11
DBO (Demande biologique en oxygène)	25	7,8
DCO (Demande chimique en oxygène)	125	44,4
NTK (Azote Kjeldahl)	7	3,8
NGL (Azote global)	10	10,4
Ptot (Phosphore total)	1	0,5

♦ **Usine d'épuration « Seine centre » à Colombes (92) :**

Sa conception architecturale a permis l'intégration souterraine des ouvrages de traitement, habituellement situés en plein air, ce qui a totalement supprimé les risques de nuisances olfactives.

Caractéristiques techniques :

-*Capacité* : débit de référence de 240 000 m³/j (au sens de la DERU et de l'arrêté du 22 juin 2007), et une capacité nominale de 900 000 EH.

-*Procédé de traitement* : Après un prétraitement, les effluents subissent un traitement physico-chimique qui élimine en particulier la pollution phosphatée et une épuration biologique sur trois ensembles de biofiltres.

-*Filière Boues* : Les boues sont incinérées sur place.

-*Rendement* :

Pollution	Norme de rejet mg/L	Rejet mg/L
MES (Matières en suspension)	20	4,6
DBO (Demande biologique en oxygène)	20	6,2
DCO (Demande chimique en oxygène)	80	26,8
NTK (Azote Kjeldahl)	5	3,4
NGL (Azote global)	25	16,6
Ptot (Phosphore total)	1	0,3

♦ **Usine d'épuration « Seine Grésillons » à Triel-sur-Seine :**

-*Capacité* : débit de référence de 155 600 m³/j (au sens de la DERU et de l'arrêté du 22 juin 2007), et une capacité nominale de 372 000 EH.

Mise en service en février 2007 la dernière usine Seine Grésillons, située à Triel-sur-Seine (78), se substitue à la station d'épuration de Carrières-sous-Poissy qui ne répond plus aux nouvelles normes réglementaires.

Elle traite les eaux usées domestiques et les eaux pluviales de 18 communes du Val-d'Oise et des Yvelines.

Seine Grésillons incarne la nouvelle génération des usines d'épuration, intégrée dans le paysage, compacte et entièrement couverte pour éviter toutes nuisances pour les riverains.

-*Rendement* :

Pollution¹	Norme de rejet mg/L	Rejet mg/L
MES (Matières en suspension)	20	9,6
DBO (Demande biologique en oxygène)	15	4,7
DCO (Demande chimique en oxygène)	70	24,4
NTK (Azote Kjeldahl)	7	2,8
NGL (Azote global)	10	14,8
Ptot (Phosphore total)	1	0,8

c) Débit et charges de pollution par temps sec

Le débit global à traiter en 2013 est de 2 549 845 m³/jour avec un rendement de 89,6 % en DCO, 84,8 % pour le Ptot, 86,9 NTK, et 71,3 % pour le NGL.

L'évolution du débit moyen traité par temps sec de, 2003 à 2013, est présentée dans le tableau ci-dessous.

	Débit (m ³ /jour)	Evolution
2003	2 592 000	/
2004	2 466 000	- 4,86%
2005	2 378 000	- 3,57%
2006	2 422 985	+ 1,89%
2007	2 458 375	+ 1,44%
2008	2 375 838	- 3,36%
2009	2 322 676	-2,24%
2010	2 351 163	+1.23%
2011	2 270 151	-3,4%
2012	2 356 487	+3,8%
2013	2 549 845	+8,2%

III.3.2. Les grandes lignes des réalisations du SIAAP en 2013

L'année 2013 a été marquée par la signature du nouveau Contrat de Bassin avec l'AESN, qui intègre des opérations non achevées ou en phase de démarrage au cours du précédent Contrat.

Ainsi, en 2013, le SIAAP arrive au terme des opérations de mises aux normes DERU à Seine aval et à Seine Grésillons, et de construction de l'usine de Seine Morée.

Cette année a également été marquée par une avancée sur des opérations relatives à la file eau de la refonte de Seine aval et notamment l'unité de traitement biologique et le prétraitement, ainsi que les liaisons hydrauliques. La construction du collecteur VL9, qui alimente Seine amont, est en cours. Des études relatives à la Refonte de l'usine de Clichy ont également été menées.

Au total, le SIAAP a investi en 2013 un montant de 353,71 millions d'euros, notamment pour assurer la mise aux normes et l'amélioration des performances épuratoires des usines, la maîtrise des pollutions de temps de pluie et le transport des effluents, ainsi que l'amélioration de ses équipements et de ses process industriels.

Le montant total des autorisations de programme ouvertes fin 2013 s'élève à 4,77 milliards d'euros.

Le co-financement des opérations, notamment dans le cadre du Contrat de Bassin, est décalé par rapport à la réalisation et au paiement des travaux, puisque les financeurs versent les fonds après constat de la réalisation effective (envoi de justificatifs).

En 2013, les co-financements reçus se montent à 98,19 millions d'euros, soit un financement sur fonds propres des travaux réalisés en 2013 de 255,52 millions d'euros. L'essentiel des subventions provient de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Les autres recettes encaissées en 2013 émanent notamment de la Région Île-de-France, et correspondent aux soldes d'opérations engagées lors du précédent Contrat de Bassin. La Région ne participe pas au nouveau contrat, et n'ouvre plus de financements que pour des opérations ciblées et pour des montants plus restreints. Enfin, d'autres co-financeurs peuvent participer de façon ponctuelle à des opérations qui les impactent